

LE LODOIS



Compte rendu du conseil municipal
du 13 décembre 2019

Séance du :

13 décembre 2019

Étaient présents : LIEVREMONT Jean-Michel, PICHETTI Christian, MABILLE Yolande, RENAUD Audrey, DUBOZ Chantal, PHILIPPE Roger, RENAUD Michel,

Étaient absents excusés : RACINE Katell, DAVIOT Pierre

Étaient absents :

Procuration : DAVIOT Pierre donne procuration à LIEVREMONT Jean-Michel

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Madame DUBOZ Chantal ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Nombre de membres :

- en exercice : 9
- présents : 7
- votants : 8
- ayant donné procuration : 1
- absents excusés : 2
- absents : 0
- exclus : 0

N° 1: Attribution de compensation 2019

Vu l'adoption du rapport de la CLECT par la majorité des communes, l'Attribution de Compensation définitive 2019 pour la commune de Lods proposée au Conseil Communautaire du 10 décembre est la suivante :

LODS : 49 224.00€

Cette Attribution de compensation positive est perçue (recette) à l'article 73211.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve l'Attribution de Compensation définitive de la commune de Lods.

Résultat du vote:

POUR:

8

CONTRE:

0

N° 2: BUDGET GENERAL : décision modificative de budget n°2

En raison d'un dépassement de crédits au chapitre 65, le Maire expose au Conseil Municipal qu'il faut procéder au transfert de crédits suivant :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6226 : Honoraires	1 631.00€	
TOTAL D011 : Charges à caractère général	1 631.00€	
D 65548 : Autres contributions		1 631.00€
TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante		1 631.00€

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le transfert de crédits suivant :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6226 : Honoraires	1 631.00€	
TOTAL D011 : Charges à caractère général	1 631.00€	
D 65548 : Autres contributions		1 631.00€
TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante		1 631.00€

Résultat du vote:

POUR:

8

CONTRE:

0

N° 3: BUDGET ASSAINISSEMENT : décision modificative de budget n°2

En raison d'un dépassement de crédits au chapitre 011, le Maire expose au Conseil Municipal qu'il faut procéder à l'ouverture de crédits suivant :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6061 : Fourn non stockables (eau, én.		3 289.05 €
TOTAL D011 : Charges à caractère général		3 289.05 €

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'ouverture de crédits suivante :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6061 : Fourn non stockables (eau, én.		3 289.05 €
TOTAL D011 : Charges à caractère général		3 289.05 €

Ces crédits seront prélevés sur l'excédent prévisionnel qui sera diminué d'autant.

Résultat du vote:

POUR:

8

CONTRE:

0

N° 4: Vente parcelle communale à la SCI YNS

Le Maire propose au Conseil Municipal de vendre la parcelle communale AB 230, d'une contenance de 75ca et située au lieu-dit « près Clerc », à la SCI YNS.

Cette parcelle correspond à l'allée centrale de l'ancien parking de la société Gaz-et-Eaux qui permet d'accéder au pont.

La SCI YNS ayant fait l'acquisition de l'ensemble du site, le Maire précise qu'il apparaît logique de céder cet accès au pont. Il suggère au Conseil Municipal de céder ladite parcelle, estimée à environ 500.00€, à la SCI YNS pour l'euro symbolique. La société s'engageant à réaliser gratuitement les travaux d'aménagement (décaissement, nivellement et mise en enrobé) du parking communal attenant.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de vendre la parcelle communale AB230 à la SCI YNS, qui s'engage en contre partie à prendre en charge les travaux d'aménagement du parking communal situé sur la parcelle AB226.

Résultat du vote:

POUR:

8

CONTRE:

0

N° 5: Destination des coupes de bois en FC de Lods pour 2020

Suite à la dernière réunion de la Commission forêt, et après consultation de l'ONF, Le Maire présente au Conseil Municipal les différents modes de vente:

Parcelle 11 i (au rond de champignon)

Beaucoup de bois de chauffage et très peu de GRUMES. Parcelle plate facile à exploiter.

Destination : Délivrance ou cessions pour les petits bois et les houppiers et façonnage des grumes sur 2021

Parcelle 22 Mélèzes (Bas de LODS)

Petits bois résineux rouges de très faible valeur, dans une parcelle très en pente non mécanisable

Destination : Vente en bloc et sur pied aux adjudications.

La Commune demande que la parcelle 23, en portefeuille depuis 2019, soit regroupée avec cette parcelle.

Modification destination de la parcelle 8i de l'exercice 2019

Suite à une attaque d'insectes, les sapins de cette coupe sont secs à plus de 50%. La coupe n'a pas pu être mise en vente en bloc et sur pied en 2019.

L'ONF propose de changer la destination de cette coupe, pour la vendre bord de route en Bois à la mesure (UF). Dans ce type de vente, les bois sont coupés, mesurés et classés par le vendeur avec un prix par qualité (Vert et Sec).

Pour les feuillus de cette parcelle (20 m3) ils seront traités en 2020 comme ceux de la parcelle 11i.

Pour les bois façonnés bord de route,

Le CM autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne réalisation du chantier et à ouvrir les crédits nécessaires à leur financement.

Résultat du vote:**POUR:****8****CONTRE:****0**

N° 6: Création d'une régie de recette**Institution d'une régie de recettes :**

Le Conseil Municipal,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment l'article 22;

Vu le décret n°2008-227 du 5 mars 2008 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs;

Vu les articles R 1617-1 à R 1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales;

Vu l'arrêté du 28 mai 1993 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 portant adaptation de la valeur en euros de certains montants exprimés en francs;

Vu l'avis conforme de Monsieur le trésorier d'Ornans;

Considérant la nécessité d'encaisser régulièrement le produit des droits d'emplacements de camping

Approuve la création d'une régie de recettes pour la gestion du produit des droits d'emplacements du Camping Municipal « le Champaloux ».

Le Conseil Municipal charge le Maire et le Trésorier principal d'Ornans, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

Résultat du vote:

POUR:

8

CONTRE:

0

N° 7: Camping : régularisation trésorerie

Le Maire informe le Conseil Municipal que lors de la remise des recettes du camping au mois de Juin 2019, un écart de 79.49€ a été constaté à la trésorerie d'Ornans.

Cet écart est une conséquence des conditions d'exercices particulièrement difficile pendant la deuxième quinzaine du mois de juin 2019 : présence d'un campement de gens du voyage qui ne payaient pas en temps et en heure (personnes absentes lors du passage de la régisseuse, changement de caravane, du nombre de personnes...), dégradations au camping, saleté dans les sanitaires et les communs.

Ce contexte a été particulièrement compliqué et perturbant pour notre jeune régisseuse Chloé Lallemand.

Aux vues de ces informations, le Conseil Municipal à l'unanimité se prononce en faveur d'un recours gracieux pour cette dette de 79.49€.

Résultat du vote:

POUR:

8

CONTRE:

0

N° 8: Salle des fêtes : Révision des tarifs

Le Maire propose au Conseil Municipal une révision des tarifs de la salle des fêtes :

Habitants de Lods :

- ✓ 150 € par jour charges comprises
- ✓ 220 € forfait week-end

Personnes extérieures :

- ✓ 220 € par jour charges comprises
- ✓ 320 € forfait week-end

Associations du village :

- ✓ gratuité

Associations extérieures :

- ✓ 150 € par jour charges comprises
- ✓ 220 € forfait week-end

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la révision des tarifs de la salle des fêtes.

Résultat du vote:**POUR:****8****CONTRE:****0****Divers**

Christian Pichetti, premier adjoint, informe le Conseil Municipal qu'il a lors de la récente réunion de la commission bois, sollicité l'avis de Pascal Genestier, agent ONF, sur le fait des arbres secs implantés sur des parcelles communales (coteau situé en face du pont de l'Hôtel de France) pendraient beaucoup et de fait pouvaient représenter un risque potentiel pour des voitures qui stationneraient en contre bas.

L'agent ONF a indiqué qu'il allait observer l'évolution de la situation avec attention mais que pour l'heure il n'y avait pas de risque imminent.

INFORMATIONS

MARQUAGE AU SOL:

Début septembre, un marquage au sol a été mis en place le long de la RD32 à l'angle de la rue de l'église et de la rue du Commandant Vuillemin, afin d'interdire le stationnement des véhicules à cet endroit.

Or on constate que des véhicules stationnent régulièrement sur cette signalétique, ce qui pose deux problèmes:

- une réglementation doit être respectée
- cet état de fait gêne considérablement les riverains de la rue de reine quand ils veulent tourner avec leurs véhicules pour descendre la rue

En conséquence, la Municipalité demande expressément à chaque riverain des rues du Commandant Vuillemin , de l'église, sur la place, ainsi qu'à toute entreprise intervenant pour eux dans le secteur, de respecter cette interdiction pour le bien vivre ensemble et la sécurité de tous.

Comptant sur votre civisme

Le Maire,
Jean-Michel Lièvremont

VANDALISATION:

Le week-end du 14 et 15 décembre ,le sapin installé dans le secteur du Moulin Neuf , a été vandalisé. Les deux guirlandes , d'une valeur de 200.00€, ont été sectionnés à plusieurs endroits.

On ne peut que déplorer ces dégradations qui s'étaient déjà produites à deux reprises sur le sapin installé place des Forges (supprimés depuis).

De surcroit, ces actes malveillants ne sont pas respectueux à l'égard de l'employé communal qui ne ménage pas ses efforts pour installer et décorer ces sapins.

La commune a fait le choix depuis de nombreuses années d'installer des sapins décorés de guirlandes aux différents points du village, en lieu et place des habituelles décorations lumineuses de rues.

Souhaitons que de tels agissements ne se reproduiront pas et que leurs auteurs retrouvent l'esprit de Noël!

Le Maire,
Jean-Michel Lièvremont



LE MAIRE, LES ADJOINTS ET LE CONSEIL MUNICIPAL



Vous adressent, ainsi qu'à tous ceux qui vous
sont chers,



Leurs vœux les plus sincères de bonheur et de
santé



Ils vous convient aux Vœux du Maire qui
auront lieu à la salle des fêtes le:

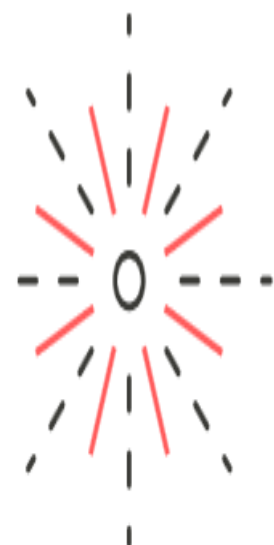
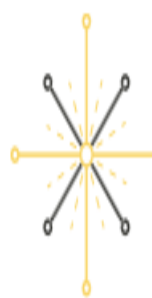


VENDREDI 17 JANVIER 2020

À 18H30



MERCI DE VENIR
PARTAGER UN MOMENT
D'ÉCHANGE ET DE
CONVIVIALITÉ





**FERMETURE SECRETARIAT
ET
AGENCE POSTALE**

Le secrétariat de Mairie et l'agence postale
seront fermés du:

**Mercredi 19 décembre 2019
au
dimanche 5 janvier 2020**

*Joyeuses
Fêtes*

